



Association Havraise d'Accueil des Marins (AHAM)
Hôtel des gens de mer, 44 rue Voltaire, 76600 Le Havre

Attestation sur l'activité de bénévolat de la part de Maître Sandro Assogna, Avocat à la Cour inscrit au Barreau de Paris

Le Havre, 30 mai 2022

Madame, Monsieur,

Maître Sandro Assogna est bénévole et membre du conseil d'administration de l'Association Havraise d'Accueil des Marins (« AHAM ») depuis le 29 octobre 2021.

L'AHAM est une association Loi de 1901 créée en 1981, reconnue comme organisme d'intérêt général à caractère social.

L'AHAM apporte du réconfort aux 200.000 marins qui, chaque année, font escale au Havre et se réfugient au Seamen's club : il s'agit des locaux d'accueil des marins.

L'AHAM intervient dans le cadre de la convention n° 163 de l'Organisation Internationale du Travail sur le bien-être des gens de mer que la France a ratifiée le 16 février 2004. Par ses statuts, l'objectif de l'AHAM est de contribuer au bien-être des gens de mer en escale au Havre.

L'AHAM met à disposition des gens de mer :

- Un transport gratuit aller et retour entre le quai d'escale du navire et les locaux de l'association (le Seamen's club), pour permettre aux gens de mer d'être accueillis dans des salles de détente, après la période de travail à bord d'un navire (plusieurs mois) ;
- Des produits et services de première nécessité et/ou pour le bien-être physique et mental des gens de mer ;
- Une connexion wifi pour permettre aux gens de mer de communiquer avec leurs proches ;
- Une assistance de premier secours aux gens de mer, notamment aux équipages des navires ; abandonnés ;
- Des visites à bord et la livraison en pied de coupée de produits commandés par les marins qui ne peuvent pas descendre à terre.

L'AHAM est dirigée par un Conseil d'Administration (« CA ») qui élit en son sein un Bureau pour assurer la gestion quotidienne. Ces instances rendent compte à l'Assemblée Générale.

L'AHAM fonctionne grâce à l'efficacité de 6 salariés, d'un cadre coordinateur salarié ainsi que de plusieurs bénévoles.

Maître Sandro Assogna est un bénévole qui offre gratuitement ses compétences pour la recherche et l'étude des questions juridiques et fiscales inhérentes à l'AHAM.

Depuis son arrivée, il a supporté le CA dans le traitement de plusieurs questions posées par le Commissaire aux comptes concernant le régime fiscal applicable à l'AHAM compte tenu de sa mission spécifique.

Maître Assogna a effectué des longues recherches sur le droit international applicable et il a rédigé des notes informatives pour l'AHAM intitulées : (1) « Notes de gouvernance fiscale » ; (2) « Recherche sur la qualification juridique des actions pour le bien-être des gens de mer ».

Les « Notes de gouvernance fiscale » incluent une présentation détaillée sur des sujets d'importance primaire pour l'AHAM :

- a) La notion de non-lucrativité des associations et le régime d'exonération des impôts commerciaux ;
- b) La sectorisation en matière d'impôts sur les sociétés et de contribution économique territoriale ;
- c) La sectorisation en matière de TVA (ou régime des secteurs distincts) ;
- d) Les obligations fiscales en matière de mécénat.

La « Recherche sur la qualification juridique des actions pour le bien-être des gens de mer » ont mis en évidence la spécificité de l'interprétation de cette qualification compte tenu de la complexe articulation entre les textes internationaux ratifiés par la France (la Convention n° 163 de l'Organisation internationale du travail et la Convention du travail maritime de 2006) et le droit fiscal français.

Compte tenu de ce qui précède, Maître Assogna accompagne les membres du CA pour la rédaction d'une demande de rescrit à l'administration fiscale sur le régime fiscal applicable aux recettes générées par l'AHAM dans le cadre des actions pour le bien-être des gens de mer.

L'AHAM est ravie de pouvoir compter sur l'assistance *pro-bono* de Maître Assogna et de coopérer avec lui pour renforcer nos actions compte tenu dans le cadre du développement du Port du Havre.

Les ports du Havre, Rouen et Paris constituent le « Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine ». Quatrième port nord-européen, HAROPA PORT est connecté à tous les continents grâce à une offre maritime internationale de premier plan (600 ports touchés).

Il dessert un vaste hinterland dont le cœur se situe sur la vallée de la Seine et la région parisienne qui forment le plus grand bassin de consommation français. Du Havre jusqu'à Rouen, l'ensemble portuaire affiche 12 millions de m² d'entreposage. Ses activités représentent environ 160 000 emplois (directs et indirects).

Fait pour valoir ce que de droit

**ASSOCIATION HAVRAISE
D'ACCUEIL DES MARINS**

44 rue Voltaire
76600 LE HAVRE
SIRET 377 669 635 00023



Benoit Sagot, Président

Paul Scherrer, Secrétaire Adjoint